



NOUS, SOLDATS DE LA PAIX

Préambule

L'Organisation des Nations Unies est l'expression des aspirations de tous les peuples du monde vers la paix. La Charte des Nations Unies exige, dans cette optique, que chacun des membres du personnel de l'Organisation possède les plus hautes qualités d'intégrité et se montre irréprochable dans sa conduite.

Nous nous conformerons aux principes du droit international humanitaire intéressant les forces chargées des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux dispositions applicables de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui régleront en toutes circonstances notre action.

En tant qu'ambassadeurs des Nations Unies et, chacun, de notre propre pays, nous sommes ici, soldats de la paix, pour aider à surmonter les séquelles du conflit. Il nous faut donc être prêts à satisfaire à des exigences spéciales, tant dans notre vie publique que dans notre vie privée, afin d'accomplir l'oeuvre et de poursuivre les idéaux de l'ONU.

Certains privilèges et immunités nous seront octroyés, en vertu d'accords négociés entre l'Organisation et le pays hôte, à seule fin de faire que nous puissions mener à bien notre tâche de maintien de la paix. La communauté internationale, de même que la population locale, attendront beaucoup de nous, et nos actes, notre comportement et nos propos seront passés au crible.



Nous nous attacherons à:

- ◆ Nous comporter en professionnels en toutes circonstances
- ◆ Faire en sorte que les buts des Nations Unies soient atteints
- ◆ Bien comprendre le mandat et la mission qui nous sont assignés et à en assurer l'accomplissement
- ◆ Respecter l'environnement du pays hôte
- ◆ Respecter les us et coutumes de la population locale, qu'il s'agisse de sa culture, de sa religion, de ses traditions ou de la manière dont elle conçoit les rôles de l'homme et de la femme
- ◆ Traiter les habitants du pays hôte avec respect, courtoisie et considération
- ◆ Agir en toutes circonstances avec impartialité, intégrité, indépendance et tact
- ◆ Soutenir et aider les infirmes, les malades et les faibles
- ◆ Respecter la chaîne de commandement des Nations Unies
- ◆ Respecter tous les membres de la mission, quels que soient leur statut, leur grade, leur origine ethnique ou nationale, leur race, leur sexe ou leurs croyances
- ◆ Surveiller notre tenue et nos manières en toutes circonstances
- ◆ Rendre dûment compte des sommes d'argent et des biens qui nous seront confiés
- ◆ Prendre soin du matériel dont nous aurons la responsabilité



Nous veillerons à ne jamais:

- ◆ Ternir l'image de l'ONU ou de notre pays en nous conduisant de façon répréhensible, en manquant à nos devoirs ou en abusant de nos attributions de soldats de la paix
- ◆ Entreprendre quoi que ce soit qui puisse compromettre la mission
- ◆ Abuser de l'alcool, faire usage ou trafic de stupéfiants ou autres drogues
- ◆ Faire des communications non autorisées à des instances extérieures, déclarations à la presse comprises
- ◆ Divulguer à mauvais escient ou faire usage d'éléments d'information dont nous aurons eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions
- ◆ Avoir recours à la violence s'il n'y a pas lieu ou menacer quiconque se trouve en détention
- ◆ Commettre d'actes d'abus ou d'exploitation, qu'ils soient d'ordre sexuel, physique ou psychologique, envers la population locale ou le personnel des Nations Unies, en particulier envers les femmes et les enfants
- ◆ Etre discourtois ou impolis avec le public
- ◆ Endommager volontairement les biens ou le matériel de l'ONU ou en faire mauvais usage
- ◆ Utiliser un véhicule à des fins illégitimes ou sans autorisation
- ◆ Acquérir des souvenirs illicites
- ◆ Prendre part à des activités illégales ou répréhensibles ou accepter la corruption
- ◆ Chercher à tirer profit personnel de notre situation, prétendre à des avantages auxquels nous n'avons pas droit ou en accepter



Nous sommes conscients que le non-respect des présentes directives pourrait avoir pour conséquences de:

- ◆ Jeter le discrédit sur l'ONU
- ◆ Compromettre l'accomplissement de la mission
- ◆ Déprécier notre statut de soldats de la paix et compromettre notre sécurité